

# COVID-19

## Le Département mobilisé et solidaire

### Les services aux publics maintenus et accessibles

Grâce au télétravail et à la présence continue des agents sur le terrain, le Département assure ses principales missions.

- > L'accueil dans **les Maisons sociales de proximité** est assuré pour les besoins les plus urgents et les personnes les plus vulnérables. Pour les autres demandes, il est conseillé de privilégier le téléphone. Deux antennes sociales sont ouvertes, celles de Roudayre et Saint-Martin à Perpignan.
- > La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** a mis en place un accueil téléphonique renforcé au 04 68 39 99 00. L'accueil au public est fermé conformément aux directives nationales.
- > La prise en charge des jeunes dans le cadre de **l'Aide sociale à l'enfance** se poursuit, en lien avec les services judiciaires, les établissements et les familles d'accueil. La Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (Crip) est également toujours mobilisée sur la question des enfants en danger, d'autant plus en cette période de confinement.
- > Les accueils **PMI** sont fermés mais les consultations de nourrissons et les vaccinations sont assurées sur le site du Moulin-à-Vent de Perpignan.
- > **L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes** du Département maintient son activité de coordination et est plus que jamais attentif aux remontées et évolutions liées au confinement qui pourraient parvenir des associations et des partenaires. L'Odvef est toujours joignable par mail : [odvef66@cd66.fr](mailto:odvef66@cd66.fr)
- > Le paiement des **allocations individuelles de solidarité** est garanti. L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) pour les personnes âgées, la PCH (Prestation de compensation du handicap) et le rSa (Revenu de solidarité active) seront versés aux dates habituelles. Pour faire face aux situations les plus difficiles, le Département augmente le montant des aides d'urgence le temps de la crise sanitaire.
- > Le Département fait le lien avec l'ARS, autorité compétente sur le plan sanitaire, pour accompagner la mise en place des mesures liées à la crise dans les **établissements et services destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées**. En complément des dotations attribuées par l'État, le Département se mobilise pour rechercher des solutions en matière d'équipements de protection individuelle pour les personnels.
- > En lien avec l'Education nationale, le Département mobilise **10 collèges** (Argelès-sur-Mer / Bourg-Madame / Cabestany / Céret / cité mixte Font-Romeu / Ille-sur-Têt / Saint-Exupéry à Perpignan / Rivesaltes / Saint-Paul-de-Fenouillet / Thuir) pour accueillir les enfants des soignants et ceux des personnels de la protection de l'enfance.
- > Le Département distribue **400 tablettes** principalement aux collégiens ne disposant pas de matériel, ainsi qu'aux équipes de l'Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence (IDEA) et à des associations assurant des missions de soutien scolaire.
- > La collectivité garantit l'entretien et la sécurité **des routes et des ouvrages d'art** du Département. Les agences routières sont organisées pour faire face à toutes les interventions d'urgence.
- > **Tous les sites départementaux, historiques, culturels et naturels** sont fermés le temps de la crise sanitaire (Palais des rois de Majorque, Prieuré de Serrabona, Château royal de Collioure, Chapelle Notre-Dame des Anges, Maison de la Catalanité, site classé de l'Anse de Paulilles, lac de la Raho, salle de lecture des Archives départementales et site de Thémis).



#### CONTACT PRESSE

Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

[leDépartement66.fr](http://leDépartement66.fr)



## Le Département aux côtés des soignants

Le Département mobilise ses services et ses ressources pour accompagner au mieux le secteur sanitaire.

> Le Département accompagne la mise en place de **centres de consultation Covid-19** avec la Préfecture, l'ARS, le Centre hospitalier de Perpignan, les médecins généralistes et les communes.

10 centres sont actuellement ouverts sur le territoire :

- > 3 centres à **Perpignan** dans les locaux du Département à l'ancien hôpital militaire, au collège Jean Moulin et à la MSP Nord pour lesquels le Département assure la logistique et les déjeuners des équipes. Un centre d'appel unique animé par des médecins et des internes permet une première orientation ainsi que le suivi des patients,
- > 1 à **Céret** dans la MSP du Département,
- > 1 à **Argelès-sur-Mer** dans des locaux communaux avec téléphonie mise en place par le Département,

- > 3 à **Prades, Font-Romeu** et **Les Angles** dans des Maisons pluridisciplinaires de santé,
- > 1 à **Osséja** au Point Jeunes,
- > 1 à **Saint-Paul-de-Fenouillet** dans la Maison pluridisciplinaire de santé.

Sur les dix premiers jours, ces centres ont enregistré 2000 consultations et permis l'hospitalisation de 81 personnes.

> Le Département a également collaboré avec la Préfecture, l'ARS, le Centre hospitalier de Perpignan, la Fédération française de sauvetage et de secourisme 66 et Médecins sans frontières, pour installer dans un hôtel, un **centre d'hébergement des publics présentant un risque de contagion**. Les équipes du Département ont fourni, livré et installé du matériel. Les équipes de l'UDSIS assurent les repas.

## Les acteurs locaux toujours accompagnés

Garant des solidarités humaines et territoriales, le Département reste au plus près de tous les acteurs des Pyrénées-Orientales.

> Le Département poursuit son partenariat privilégié avec toutes les **associations**, avec un accompagnement matériel et financier maintenu. Le site **Pass 66** a renforcé son interface entre les acteurs associatifs et les citoyen.nes avec des informations régulières et des renseignements pratiques. Un travail est en cours pour structurer encore davantage le bénévolat et les appels au volontariat.

> Avec la **Chambre d'agriculture**, le Département travaille à la valorisation de l'activité des producteurs locaux qui proposent des solutions de vente, de drive et de livraison.

> Dans le cadre de ses missions et en lien avec la Région et la Préfecture, le Département prend toutes les mesures pour accompagner au mieux les acteurs économiques durant cette crise et pour contribuer à la relance de **l'activité économique** après la période de confinement.

> Le Département reste le **1<sup>er</sup> partenaire des communes et des intercommunalités**. Leurs demandes sont toujours instruites et les financements se poursuivent, notamment ceux concernant les dégâts causés par la tempête Gloria (votés lors de la Commission permanente du 20 avril 2020).



### CONTACT PRESSE

Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement66.fr

